 **REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE**



**--------------**

**CABINET Union-Discipline-Travail**

**------------**

**--------------**

**PROMOTION DU PROGRAMME SOCIAL**

**DU GOUVERNEMENT**

PASSAGE DE MONSIEUR LE MINISTRE A FRATERNITE MATIN

Date : Vendredi 20 septembre 2019

Heure : 10 Heures – 12 Heures 45 minutes

**Thème : « Les droits et obligations du fonctionnaire : Enjeux et perspectives pour la redynamisation de l’Administration Publique Ivoirienne »**

EXPOSE LIMINAIRE

**Monsieur le Ministre de la Communication et des Médias,**

**Monsieur le Président du Conseil d’Administration du Groupe Fraternité Matin,**

**Monsieur le Directeur Général du Centre d’Information et de Communication Gouvernementale,**

**Monsieur le Directeur Général du Groupe Fraternité Matin,**

**Mesdames et Messieurs les journalistes,**

**Mesdames et Messieurs,**

C’est avec un réel plaisir que je me retrouve dans les locaux de Fraternité Matin, aujourd’hui, pour cette conférence de presse, initiée dans le cadre de la promotion du Programme Social du Gouvernement.

Avant tout propos, je voudrais adresser mes sincères remerciements à :

* Monsieur le Ministre de la Communication et des Médias,
* Monsieur le Président du Conseil d’Administration du Groupe Fraternité Matin,
* Monsieur le Directeur Général du Centre d’Information et de Communication Gouvernementale (CICG) et à
* Monsieur le Directeur Général du Groupe Fraternité Matin,

pour l’opportunité qui m’est offerte de communiquer sur les grands chantiers visant la redynamisation et la performance de l’Administration Publique ivoirienne ainsi que l’amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires.

J’associe, à ces remerciements, l’ensemble des journalistes des Rédactions de Fraternité Matin, pour l’appui dont nous avons toujours bénéficié, pour la promotion et la vulgarisation de nos missions et activités auprès des fonctionnaires, des usagers-clients et des populations en général.

**Mesdames et Messieurs,**

Avant d’aborder le thème de cette présentation qui porte sur : **« Les droits et obligations du fonctionnaire : Enjeux et perspectives pour la redynamisation de l’Administration Publique Ivoirienne »**, je voudrais rappeler de façon succincte les attributions du Ministère de la Fonction Publique et ce qu’il faut entendre par Fonction Publique.

En effet, la Fonction Publique désigne l’ensemble des organes, des procédures, des emplois **de service public** dont les animateurs en Côte d’Ivoire sont régis par la **loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique.**

Ainsi, le Ministère de la Fonction Publique a pour mission de mettre en œuvre et d’assurer le suivi de la politique du Gouvernement, en termes de recrutement, de gestion et de contrôle des effectifs, de formation et de moralisation de l’Administration Publique.

Le thème de notre rencontre servira de base pour exposer sur les grands chantiers mis en œuvre par mon département ministériel et leur impact sur l’efficacité de l’Administration et le bien-être des fonctionnaires et agents de l’Etat.

**Mesdames et Messieurs,**

La redynamisation et la modernisation de l’Administration Publique constituent un axe prioritaire du plan de reconstruction post-crise de notre pays. Le Gouvernement entend, de ce fait, faire de l’Administration Publique, un des piliers de l’émergence de notre pays à l’horizon 2020.

Instruit de cette vision du Président de la République, mise en œuvre par le Gouvernement conduit par le Premier Ministre, qui est de bâtir une Administration Publique moderne et efficace qui intègre, à l’instar du secteur privé, la performance et la culture du résultat, nous avons engagé des réformes visant à mettre en œuvre des politiques publiques efficaces, inclusives et transparentes. Cet ensemble de mesures a permis à l’Administration d’accroître ses performances, en restant attachée à la moralisation de la Fonction Publique. Ainsi :

**Au plan structurel :**

Nous avons procédé **à la déconcentration des services** par la création de **33 Directions Régionales sur toute l’étendue du territoire national,** par la construction de **nouveaux bâtiments** et la **réhabilitation** de ceux existant, **ainsi que leur équipement (en matériels roulants, équipements de bureau et en matériels informatiques) pour un investissement global de *trois (3) Milliards de francs CFA.***

**Cette action qui devrait prendre fin en 2022 a déjà permis de rapprocher l’Administration Publique des usagers et d’améliorer les conditions de travail des Fonctionnaires et Agents de l’Etat.**

**Au plan organisationnel :**

En vue de passer de la gestion manuelle à la gestion numérique, nous avons mis en place une Direction des Systèmes d’Information pour assurer la digitalisation des procédures de gestion des Ressources Humaines de l’Administration Publique.

La réalisation de ce projet de digitalisation se décline en trois (3) composantes :

* la gestion informatisée de la carrière des fonctionnaires, à partir d’une application dénommée **SIGFAE** ou Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l’Etat ;
* la numérisation des dossiers administratifs des fonctionnaires ;
* l’informatisation du processus d’organisation des concours.

Relativement à la première composante qui porte sur la gestion informatisée de la carrière des fonctionnaires, **le SIGFAE** a permis d’assainir les fichiers de la Fonction Publique. Grâce à cette application **près de 1.200 fonctionnaires fictifs et des personnes ayant irrégulièrement et frauduleusement accédé à la Fonction Publique ont été identifiés et expurgés des fichiers.**

Il s’agit de personnes qui se sont présentées comme fonctionnaires mais qui en réalité ne disposent d’aucun acte légal justifiant cette qualité. Suite à des actions judiciaires que ces personnes ont entreprises en vue de leur intégration, nous les avons invités, le 09 janvier 2019, à se présenter à l’antenne de la Fonction Publique, sise à Adjamé, munies des pièces justificatives de leur prétention. A cette occasion, 1181 dossiers ont été réceptionnés.

**L’examen de ces dossiers a révélé, de façon notoire, que ces personnes ont obtenu les actes produits par des manœuvres frauduleuses et de grossiers montages dans le seul but de tromper la vigilance de l’Administration.** En conséquence, lesdits actes ont été rapportés. Les 38 agents du Ministère de la Fonction Publique, complices de cette forfaiture, ont fait l’objet de sanctions disciplinaires et pénales. 36 d’entre eux ont écopé d’une exclusion temporaire (suspension de solde de 3 mois) et 2 sont révoqués.

Grâce à cette application qui a nécessité un investissement d’un montant de **3.834.116.371 francs CFA**, l’Administration dispose d’un fichier sécurisé de ses ressources humaines. L’évaluation des performances du système, réalisée en 2016, révèle que l’Etat a fait une économie de **40 milliards de francs CFA**.

**Au 31 août 2019, nous dénombrons 220.774 fonctionnaires dont 146.245 hommes soit 66, 24% et 74.529 femmes soit 33,76%.**

De plus, les actes sont traités avec célérité au bénéfice des fonctionnaires.

Nous sommes passés, ainsi, de 6 à 2 mois de délai moyen pour le traitement des dossiers. De 2014 à ce jour, nous avons **traité 492.390 actes**; soit **164.130** documents par an. Ce qui nous donne une moyenne de **13.678** actes par mois, soit **456** projets d’actes produits par jour.

La deuxième composante de la digitalisation qui est la numérisation des dossiers administratifs des fonctionnairesa permis de constituer la mémoire des ressources humaines civiles de l’Administration Publique.

Grâce à ce projet, **378.000 dossiers sur 428.000 ont été numérisés soit un taux de réalisation de 88,3%, permettant ainsi au fonctionnaire de disposer, en tout temps et en tout lieu, de son dossier administratif.**

La troisième composante de la digitalisation est l’informatisation du processus d’organisation des concours. Grâce au numérique, tout le processus des concours (des inscriptions à la proclamation des résultats) a pu être crédibilisé. Cela a permis de réduire considérablement l’intervention humaine et de juguler ainsi les éventuelles velléités de fraude.

A ce sujet, je voudrais indiquer que tous ceux qui seront pris en flagrant délit de fraude dans les concours de la Fonction Publique seront sanctionnés. C’est l’occasion d’insister auprès des candidats pour les compositions qui vont démarrer dans quelques semaines que, le meilleur réseau pour être admis, reste le travail et une bonne préparation. J’invite les parents et les candidats à se détourner de tous les vendeurs d’illusion qui ne font que s’enrichir à leur détriment.

Il faut noter, en sus, que nous avons mis en place une Direction de la Qualité afin de simplifier et de certifier les procédures administratives. Tous ces mécanismes permettent d’améliorer et de faire le suivi d’une bonne gestion administrative pour le bonheur des usagers de la Fonction Publique.

**Mesdames et Messieurs,**

**Au plan professionnel,** le Gouvernement a permis le **recrutement, par voie de concours,** de **82.697** nouveaux fonctionnaires, depuis l’accession au pouvoir du Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA en 2011.

Il a permis également, par **glissements catégoriels**, l’accès des fonctionnaires à des grades supérieurs. Ainsi, **49.058** fonctionnaires ont été promus.

*Au total, à ce jour, ce sont 131.755 personnes qui ont bénéficié de la politique de recrutement et de promotion initiée par le Gouvernement.*

Des programmes de formation et de renforcement de capacités financés par le Gouvernement à hauteur de **3.700.000.000 Francs CFA** sont exécutés au profit des fonctionnaires.

Le Gouvernement a même autorisé, pour la période 2017-2019, **le déploiement d’un vaste programme de formation en management des administrations publiques pour les cadres de l’administration publique ivoirienne.**

*Globalement,* ***34.779 fonctionnaires*** *ont bénéficié d’une formation et d’un renforcement de capacités par les structures de formation nationales (l’ENA, le CED-CI, …) et internationales (HEC-Paris…).*

**Ces programmes ont permis aux fonctionnaires bénéficiaires de développer leurs compétences, de bonifier leurs performances et, conséquemment, de contribuer à améliorer la qualité du service public.**

**Mesdames et Messieurs,**

**Au plan de la réglementation,** des dispositions ont été prises ou sont en cours de l’être, pour améliorer qualitativement l’environnement de travail des fonctionnaires. Il s’agit entre autres:

* **du renforcement des pouvoirs disciplinaires des Ministres Techniques chargés des corps paramilitaires** (Eaux et Forêts, Douanes, Services Pénitentiaires, Affaires Maritimes et Portuaires). Cf. ordonnance n° 2018-517 du 30 mai 2018 ;
* **de la mise en place d’un nouveau mécanisme exceptionnel (**Cf. ordonnance n°2017-821 du 14 décembre 2017) **pour le recrutement, par voie contractuelle, des médecins militaires à la retraite.** Cela permet d’accroître les capacités d’intervention des personnels soignants dans nos hôpitaux ;
* **du projet de révision de la loi portant statut général de la Fonction Publique pour l’actualiser**. Cet instrument juridique de gestion des personnels civils de l’Etat prend ainsi en compte le droit à la formation continue, le droit à la santé et à la sécurité au travail, entre autres. Le nouveau texte fera bientôt l’objet d’un examen en vue de son adoption par le Parlement.

**Mesdames et Messieurs,**

**Au plan social,** le Gouvernement, conscient de l’importance des ressources humaines, a consenti, **de sa propre initiative et sans aucune pression**, d’importants efforts financiers visant à améliorer leur condition de vie. Il s’agit :

* du paiement effectif de la totalité des revalorisations salariales actées de 2006 à 2009; soit un effort de paiement de plus de **81 milliards de francs CFA** supplémentaires par an;
* du déblocage des avancements indiciaires au profit de l’ensemble des fonctionnaires en 2014 et 2015 ; soit un effort financier exceptionnel annuel de **126,5 milliards de francs CFA ;**
* de la revalorisation significative des grilles salariales pour les membres du corps diplomatique, en janvier 2013 et pour ceux du corps préfectoral, en octobre 2018;
* de la revalorisation de 150 ou 100 points d’indice au profit des fonctionnaires de certains emplois techniques et scientifiques, pour un montant annuel de **3,4 milliards de francs CFA ;**
* de la reprise des avancements automatiques de chaque fonctionnaire, tous les deux (02) ans, pour un coût annuel moyen de **12,4 milliards de francs CFA ;**
* de la promotion, depuis 2014, des fonctionnaires des grades A4, A5 et A6 aux grades supérieurs, pour un coût annuel moyen de **6,9 milliards de francs CFA ;**
* de l’intégration à la Fonction Publique des personnes en situation de handicap ;

**A ces points, s’ajoutent les engagements pris par le Gouvernement à l’issue de la signature des protocoles d’accords, le 17 août 2017**. A savoir :

- le paiement du stock des arriérés de salaire pour un coût de **249 milliards francs CFA**; ***(72.639.852.551 francs CFA ont été déjà décaissés par l’Etat de 2018 à fin août 2019, au bénéfice de 193.120 agents).***

- la revalorisation indiciaire pour les emplois ne bénéficiant pas d’une grille particulière, de 150 points pour les catégories A et B et de 100 points d’indices pour les catégories C et D  pour un montant de **21 milli**ards de F CFA ;

- l’institution d’un régime indemnitaire particulier au profit des personnels pénitentiaires ;

- la revalorisation de l’indemnité contributive au logement des personnels paramilitaires ;

- l’octroi aux pompiers civils d’une indemnité contributive au logement;

- le précompte des cotisations syndicales à la source au profit des syndicats;

- l’intégration à la Fonction Publique de **1.800** agents journaliers pour un montant de deux milliards de francs cfa.

Tous ces points ont été satisfaits par le Gouvernement.

**Au total, de 2013 à ce jour, c’est environ 1.500 milliards de francs CFA qui ont été consentis par le Gouvernement pour l’amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires.**

**Mesdames et Messieurs,**

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement s’est employé à respecter les droits des fonctionnaires, à travers la valorisation salariale, le renforcement des libertés syndicales, du droit de grève, du droit à la sécurité, aux congés et absences temporaires, etc.

Cependant, à ces droits sont inévitablement associées des obligations, notamment :

* de respect des horaires de travail ;
* de présence au poste ;
* de respect de la hiérarchie ;
* de rigueur et de professionnalisme ;
* de probité ;
* de respect de la réglementation en matière de grève ;
* de réserve ;
* de discrétion ;
* de discipline.

**On observe à ce jour, que de façon récurrente, ces obligations sont transgressées. Cela a conduit à la traduction de 2.768** agents devant le Conseil de Discipline. Après audition, **801** fonctionnaires sont sous le coup de sanctions disciplinaires allant de l’exclusion temporaire à la révocation.

Pour corriger cette situation, nous avons initié d’importantes actions visant à promouvoir les valeurs éthiques et déontologiques.

A titre d’exemple, l’organisation d’une campagne de moralisation de l’Administration Publique à travers des sessions de formation organisées au profit des membres du corps préfectoral de la Région des Grands Ponts et du Département d’Abidjan, des Directeurs des Ressources Humaines de l’Administration Publique et des Directeurs Régionaux du Ministère de la Fonction Publique. Ils ont bénéficié d’un renforcement de capacités sur les **droits et obligations du fonctionnaire** **et sur la** **promotion des règles et valeurs de la Fonction Publique.**

**Mesdames et Messieurs,**

**A côté de la répression et de la sanction, l’Administration sait reconnaître le mérite et le travail bien fait.**

C’est pourquoi l’Ordre du Mérite de la Fonction Publique a vu ses dispositions législatives et réglementaires renforcées en vue de récompenser tous les fonctionnaires et agents de l’Etat qui se distinguent par leur exemplarité et leur abnégation au travail.

Il a été également institué, depuis 2013, des prix nationaux d’excellence du meilleur fonctionnaire et de la meilleure Administration pour encourager les bonnes pratiques dans l’Administration Publique.

Ainsi, de 2012 à 2017, **2.190** agents ont été décorés dans l’Ordre du Mérite de la Fonction Publique. D’autres mesures visant à renforcer la célébration du mérite sont en cours d’étude.

**Mesdames et Messieurs,**

De même, en vue de renforcer la performance de l’Administration, d’autres réformes sont en cours. Il s’agit notamment :

* **du pointage biométrique pour améliorer le contrôle des effectifs et de présence dans les Services.**
* **de l’élaboration du Référentiel des Emplois et des Compétences (REC).**
* **de l’adoption du projet de loi portant statut général de la Fonction** **Publique**.
* **de la finalisation de la réforme de l’ENA avec la révision des curricula de formation.**
* **de la pérennisation du SIGFAE.**
* **de la poursuite du processus de digitalisation et de dématérialisation des procédures administratives.**
* **de la systématisation de la démarche qualité au sein de l’Administration.**

**Mesdames et Messieurs,**

L’Administration Publique doit constamment s’inventer, se réorienter et donner des gages d’assurance. Cela passe par des réformes courageuses.

Au terme de notre rencontre de ce jour, il convient d’indiquer que l’Administration Publique ivoirienne efficace et performante se met en place progressivement grâce aux résultats des réformes engagées.

Toutefois, cet objectif ne peut être réalisé sans un capital humain de qualité, motivé et professionnel.

Je suis conscient que pour relever tant de défis et réussir nos missions, il y a une condition indispensable : amener les agents à donner le meilleur d’eux-mêmes à travers la promotion du travail et l’offre d’un service public de qualité.

La marche de notre pays vers l’émergence est un processus participatif qui engage toutes les forces vives de la Nation, et plus encore, les fonctionnaires et agents de l’Etat qui en sont des acteurs de premier plan.

J’invite les fonctionnaires et agents de l’Etat à travailler à l’avènement de cette Fonction Publique qui prenne sa part dans la construction de la Côte d’Ivoire émergente que le Chef de l’Etat, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, appelle de tous ses vœux.

**Je vous remercie !**